



Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaire

François Taglioni

► To cite this version:

François Taglioni. Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaire. L'Espace Politique, EA 2076 HABITER - Université de Reims Champagne-Ardenne, 2010, 2 (11), <http://espacepolitique.revues.org/index1634.html>. <hal-00537700>

HAL Id: hal-00537700

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00537700>

Submitted on 19 Nov 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

François Taglioni

Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaires

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

François Taglioni, « Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaires », *L'Espece Politique* [En ligne], 11 | 2010/2, mis en ligne le 19 novembre 2010. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index1634.html>
DOI : en cours d'attribution

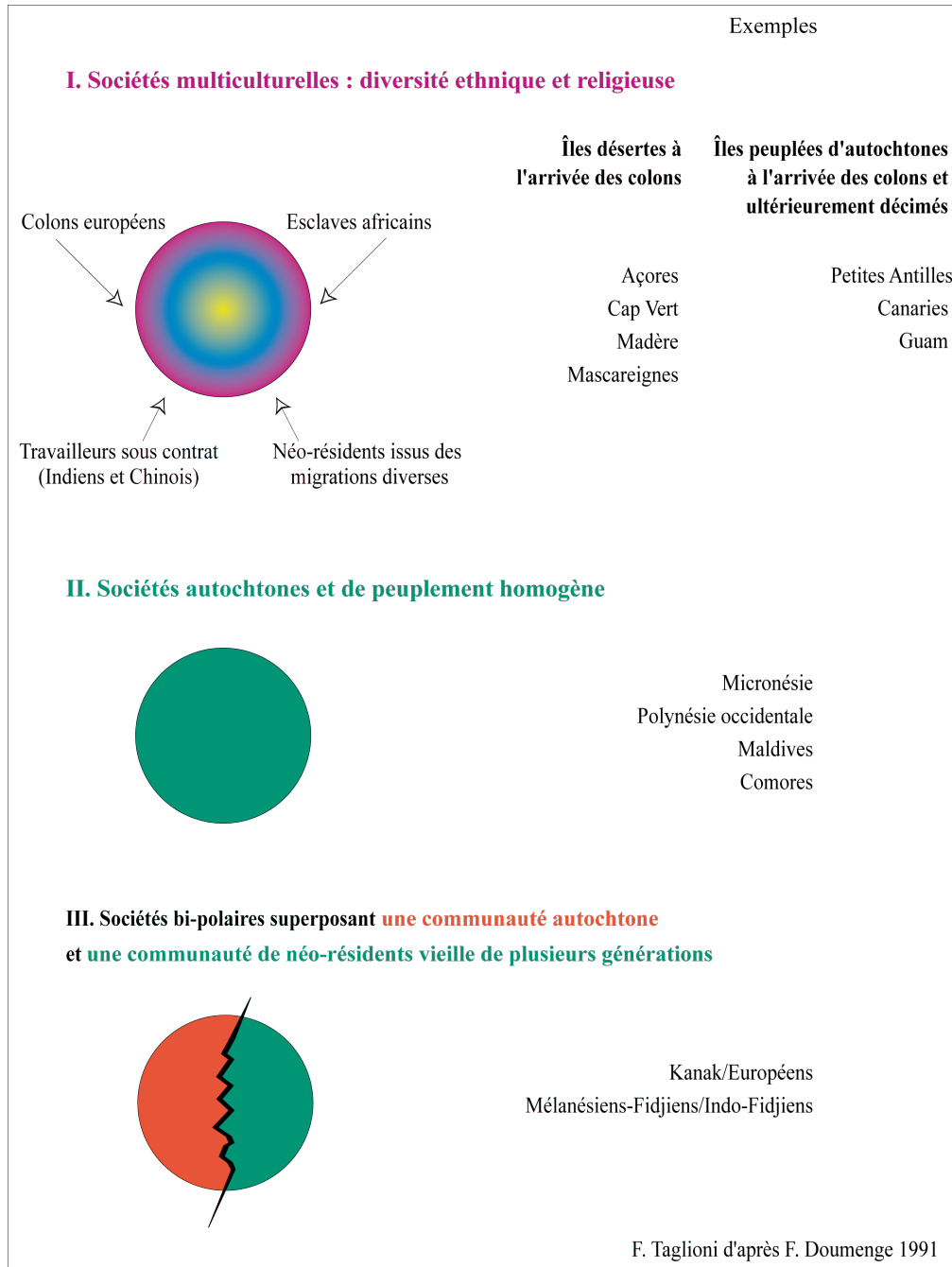
Éditeur : Département de géographie de l'université de Reims Champagne-Ardenne
<http://espacepolitique.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :
<http://espacepolitique.revues.org/index1634.html>
Document généré automatiquement le 19 novembre 2010.
Tous droits réservés

François Taglioni

Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaires

1 Cet article s'articule autour de l'étude des trois situations ((fig. 1) de répartition ethno-religieuse que l'on rencontre dans les petites sociétés insulaires en divers endroits du monde intertropical. Ces sociétés, de la diversité du peuplement à son homogénéité en passant par la bi-polarité des communautés, sont toutes marquées par l'histoire coloniale, la géographie des lieux et une altérité d'autant plus complexe que les identités seront mal affirmées. En se référant à la typologie du géographe François Doumenge (Doumenge 1983 et 1991) sur les variations ethno-religieuses dans les petits espaces insulaires¹, se pose la question de l'existence ou pas d'une spécificité des sociétés insulaires vis-à-vis de l'altérité et de l'identité. Autrement dit, y a-t-il des modèles de métissage propres aux petits espaces insulaires ? La créolité est-elle un phénomène particulièrement insulaire ? L'insularité est-elle un inducteur de la multiculturalité et quelles en sont les limites ? À quel moment surgissent l'ethno-nationalisme et la fragmentation des hommes et des sociétés ?

Figure 1. Une typologie des variations ethno-religieuses dans les petits espaces insulaires

1. Le multiculturalisme stratifié créole a ses limites

- 2 Le multiculturalisme de type créole se rencontre typiquement, mais pas exclusivement, dans les îles des Petites Antilles, Les Açores, les Canaries, Cap Vert et Madère, Sao Tomé et Príncipe, l'archipel des Mascareignes ou encore l'île de Guam. Néanmoins, pour ces îles et archipels, le pluriel est de mise pour caractériser les sociétés qui y vivent. "Toute créolité est diversifiée à l'extrême, car construite sur la débrouillardise d'individus et non sur une norme de collectivité" (Doumenge 2000, p. 84). Cette diversité des sociétés créoles est d'autant plus importante que le terme créole est polysémique. Dans la République de Maurice, Créole désigne un type ethnique, celui des Afro-Mauriciens arrivés durant le commerce des esclaves du 17 au 19^e siècle. A La Réunion, le terme créole désigne avant tout une société multiraciale

et multiculturelle qui a en partage une histoire, une langue (le créole) et un destin commun. On est proche de la nation créole. Aux Antilles françaises, le Créole Blanc (en Guadeloupe), appelé aussi *béké* (en Martinique) est un descendant des colonisateurs blancs qui contrôlaient les plantations et donc l'économie de ces deux îles et qui aujourd'hui encore exercent un rôle majeur dans la vie économique. D'autre part, le créole d'un point de vue linguistique désigne des langues métisses à base lexicale française mais aussi anglaise, portugaise ou encore malaise par exemple. Il y a donc avant tout une grande diversité des sociétés créoles² dont le degré d'équité sociale et politique entre les communautés conditionne le niveau de développement humain. Pour l'illustrer, prenons les exemples de Trinidad et la Guadeloupe dans la Caraïbe ainsi que ceux de Maurice et La Réunion dans le sud-ouest de l'océan Indien.

3 Ces quatre États et territoires ont des sociétés qui se sont construites à partir du XVI^e siècle sur des îles vides d'autochtones pour la Réunion et Maurice et "vidées" de leurs autochtones³ pour Trinidad et la Guadeloupe. L'histoire du peuplement est assez semblable pour ces espaces. On y trouve la traite des esclaves du XVII^e siècle au XIX^e siècle puis l'arrivée, à partir du milieu du XIX^e siècle suite à l'abolition de l'esclavage, des travailleurs sous contrat d'Asie (Chinois et Indiens principalement). Chacune de ces communautés ethniques et religieuses, plus ou moins représentée selon les cas, s'est ensuite métissée à des degrés variables pour donner des sociétés créoles multiculturelles. À cela s'ajoute la présence de Français métropolitains pour la Guadeloupe et la Réunion qui sont extérieurs aux mondes créoles et souvent de passage.

4 Bien sûr, il faut largement nuancer selon les îles. Les données (fig. 2 et fig. 3) des répartitions des communautés ethno-religieuses nous y aident. En dépit des apparences, ces sociétés pluriethniques et multiconfessionnelles sont parfois sources de conflits et elles génèrent des tensions qui peuvent se transformer en affrontements. Ce fut notamment le cas à Maurice en février 1999. La mort d'un homme en prison a fait basculer l'île dans la violence et les affrontements raciaux (Taglioni 1999). Le chanteur Kaya, personnage populaire et symbole d'une communauté créole⁴ marginalisée, a été retrouvé mort dans sa cellule. Une contre autopsie, pratiquée par un médecin de La Réunion, confirmera qu'il est décédé des suites de violences policières durant son incarcération. Ces émeutes mettent notamment en lumière que des conditions socio-économiques inégalitaires, lorsqu'elles se conjuguent à la partition en communautés ethniques et religieuses, accentuent les disparités de développement. C'est ce qui se passe à Maurice où le communalisme (fig. 2), hérité de la colonisation britannique, oblige chaque citoyen mauricien à déclarer son appartenance à un "clan" ethnique (indo-mauricien, sino-mauricien, afro-mauricien, blanc et métis), ou encore à une confession religieuse (hindou, chrétien ou musulman). Il faut néanmoins mentionner que les données concernant ces répartitions ethno-religieuses ne sont plus actualisées depuis le recensement de 1972. A l'époque la population de Maurice était de 850 000 habitants ; elle en compte aujourd'hui 1,2 million. Les chiffres des communautés sont donc aujourd'hui tout à fait approximatifs et ils ne sont à considérer que comme des tendances. De toutes les façons, même avec des recensements qui questionnent les groupes ethno-religieux il est difficile, en raison des unions mixtes et de l'appartenance religieuse parfois multiple ainsi que de par les règles de la laïcité, de connaître les répartitions avec précision.

Figure 2 : La répartition de la population de Maurice en fonction des communautés ethniques et religieuses

Communautés ethniques				Communautés religieuses			
Indo-Mauriciens %	Afro-Mauriciens (1) %	Sino-Mauriciens %	Autres (2) %	Hindous %	Chrétiens %	Musulmans %	Autres %
68	27	3	2	51	29	17	3

Source : Central statistical office of Mauritius, 1972 (census)

Notes : Hindous et Musulmans sont d'origine indienne. (1) Les Créoles à Maurice, Afro-Mauriciens, désignent les Noirs d'origines africaines descendants des esclaves. (2) Les Blancs (environ 1 %) sont comptés avec dans la population dite "générale" qui comprend aussi les métis

- 5 En simplifiant un peu les choses, on peut établir une typologie où la division du travail s'entrelace avec le communalisme. Ainsi, les Indo-Mauriciens, qu'ils soient d'origine hindous ou de confession musulmane, sont à la tête des fonctions commerciales, politiques et administratives. Les Sino-Mauriciens travaillent pour de bas salaires dans l'industrie et les Blancs, propriétaires terriens, contrôlent en grande partie l'appareil économique et financier. Les Afro-Mauriciens, encore appelés Créoles à Maurice, pour la plupart christianisés, représentent un peu moins du tiers de la population. Ils occupent les emplois subalternes, connaissent le chômage, vivent dans des ghettos et sont confrontés à l'échec scolaire dès le plus jeune âge. Plus de 160 ans après l'abolition de l'esclavage, le malaise identitaire des Créoles est toujours justifié et d'actualité. À cette identité continuellement en quête de fondements s'ajoute une discrimination structurelle entretenue par le communalisme et par une nation à la recherche de son unité et de son égalité. On touche ici aux limites de l'altérité quand s'y oppose l'identité ; une identité en devenir qui bute sur l'histoire et la géographie. Autrement dit, le multiculturalisme, quand il n'atteint pas sa maturité, qui serait le métissage voulu et assumé, bute sur la discrimination et les inégalités raciales. Pour passer du multiculturalisme au transculturalisme⁵, il manque sans doute à Maurice une distance à prendre avec le modèle hérité des Britanniques visant à conserver une certaine imperméabilité à la culture de l'autre. Il semble que le passage à la République le 12 mars 1992, après une indépendance le 12 mars 1968, ne soit pas suffisant à renforcer la nation. On peut même constater que la constitution mauricienne reconnaît, voire encourage, le communalisme et notamment à des fins électorales qui consacrent la collusion entre communautés et partis politiques. Les élections générales du 5 mai 2010 ont été encore la preuve de la bipolarisation politique qui s'articule d'une part autour d'une coalition (Mouvement militant mauricien, Mouvement social démocrate et Union nationale) qui recueille traditionnellement le vote des minorités et plus marginalement des Indo-Mauriciens de confession Hindou et d'autre part autour d'une coalition (Parti travailliste, Parti social démocrate mauricien, Mouvement socialiste militant) qui a gagné les dernières élections sous l'autorité de M. Navinchandra Ramgoolam premier ministre sortant, réélu pour 5 ans, qui trouve largement son électorat parmi les Indo-Mauriciens de confession Hindou.
- 6 Aujourd'hui des voix de en plus nombreuses s'élèvent pour que cesse le communalisme à Maurice. C'est notamment le cas de Lindley Couronne, le directeur de la section mauricienne d'Amnesty international qui combat le communalisme à Maurice rappelle que durant la campagne des élections générales du 5 mai 2010 "certains journaux ont publié la liste des ethnies et des castes des candidats". Amnesty dénonce clairement que toutes tendances politiques confondues les dirigeants des partis jouent du communalisme comme d'un instrument de discrimination politique. Nazim Esoof, journaliste au journal mauricien l'Express, écrit que "Le communalisme est une sangsue de la société mauricienne. Cette sangsue poursuit malgré tout inexorablement son œuvre de destruction d'une pleine citoyenneté mauricienne" (Esoof, 2010).
- 7 La situation à la Réunion est en certains points comparables à celle de Maurice. Cependant, la plus grande différence qui sépare les deux îles est leur niveau de développement respectif. Ainsi, la paix sociale est entretenue à la Réunion par les pouvoirs publics nationaux, régionaux et européens. Ces politiques d'accompagnement permettent de "lisser" les disparités flagrantes de développement que connaît le département. Et finalement, le pourcentage officiel d'un peu moins de 30 % de chômage ne se répercute pas pleinement sur les dynamiques sociales de la population. Cette notion de paix sociale est bien évidemment une préoccupation de pays riches et développés qui peuvent faire jouer les principes de solidarité et d'équité nationales voire de continuité territoriale dans les principes fondamentaux de la République en dépit de distances socio-spatiales importantes. En revanche, à Maurice, bien que le "miracle économique" se poursuive, les objectifs sociaux sont sensiblement différents et ils sont dictés par un État moins riche et puissant que l'État français. Dans ces conditions, les discriminations raciales et

parfois religieuses peuvent surgir dans des situations de tensions et mettre ainsi en lumière les faiblesses d'un système générateur d'inégalités sociales.

8 Cela étant, si la tendance au transculturalisme est plus évidente à La Réunion qu'à Maurice, il ne s'est pas fait de façon linéaire au cours de l'histoire. Les fondements de la société réunionnaise ont pour moule le métissage. Historiquement, les conditions économiques, politiques et sociales ont contribué au brassage entre les communautés noires, blanches (qui sont pour partie historiquement aussi pauvres que les autres communautés) et indiennes. On pourrait donc parler d'un métissage structurel et presque obligé d'une histoire faite d'esclaves, de sueur et de souffrances⁶. Avec la départementalisation, en 1946, ce métissage, et la culture créole qu'il a engendrés, vont être largement sommé de se mettre en sourdine pour répondre au besoin d'un lissage souhaité par la République française. La nation française doit être une et indivisible ; pas de place pour une différence culturelle pourtant fruit de cette république et de ses empires. Depuis plus de 20 ans, les choses changent et la France accepte mieux les mélanges de ses outre-mers. On peut lire ces changements notamment dans les évolutions et adaptations statutaires des outre-mers mais aussi par exemple dans la création d'un CAPES⁷ Créole en 2000.

9 On retrouve ce constat en miroir, bien qu'appelant des nuances, dans la Caraïbe avec la Guadeloupe et Trinidad. La Guadeloupe est un département français d'outre-mer. Il présente une société ethniquement et historiquement homogène, bien que des minorités existent dans des proportions variables, une situation économique difficile avec un taux de chômage élevé (26 %) ainsi que des revendications sociales plus manifestes qu'à la Réunion (Daniel, 2010 ; Tagliani, 2009). Le constat de la plus grande homogénéité du peuple guadeloupéen composé très majoritairement de descendants d'esclaves peut apporter un facteur culturel d'explication du rejet plus marqué de la Guadeloupe vis-à-vis de l'État et de ses règles de gouvernance ainsi que d'une crainte des logiques de l'économie de marché dont ils se sentent historiquement à l'écart⁸.

10 Néanmoins, et en dépit d'un climat social parfois tendu, la Guadeloupe ne connaît pas les débordements qui ont menacé la République parlementaire de Trinidad, île principale de l'État de Trinidad-Tobago indépendant depuis 1962. Le dernier date de juillet 1990 avec le coup d'État sanglant de 114 extrémistes musulmans du Jamaat Al-Muslimeen, dirigé par Yasin Abu Bakr, qui avaient pris en otage le Premier ministre et 45 personnes après avoir attaqué l'immeuble du parlement et les locaux de la principale chaîne de télévision. Après leur réédition et un procès long de plus de 10 ans, les terroristes ont été condamnés à une lourde amende sans peine de prison. Ce jugement pour le moins clément, eu égard aux faits reprochés (notamment la mort de 24 personnes), s'explique par une amnistie qui reflète la volonté politique de conserver une unité entre les différentes composantes de la nation Trinidadienne ainsi que d'assurer la reproduction du système colonial et la pérennité des élites politiques et économiques en places. La répartition ethno-religieuse à Trinidad (fig. 3) doit être mise en relation avec la modification progressive depuis plus de 50 ans du rapport numérique entre les Indo-Trinidiens et les Afro-Trinidiens au profit des premiers. De ce point de vue, l'histoire du peuplement de la Guadeloupe et de Trinidad est très dissemblable. A la fin du XVIII^{ème} siècle, la Guadeloupe avait 100 000 habitants, essentiellement d'origine africaine. A la même époque Trinidad se présentait comme très peu peuplée avec ses 18 000 habitants pour un territoire près de trois fois plus grand que celui de la Guadeloupe. L'esclavage jouera un rôle moindre sur la société trinidadienne que sur la société guadeloupéenne. L'afflux des travailleurs Indiens sous contrat à Trinidad a été massif, ce qui n'a pas été le cas à la Guadeloupe. Comme à Maurice, les deux principaux partis politiques sont très largement polarisés en fonction des deux communautés ethniques majoritaires :

- l'United National Congress (UNC), actuellement au pouvoir, qui compte un électorat à dominante indo-trinidadienne

- le People's National Movement (PNM), dont les électeurs sont historiquement Afro-Trinidiens

Figure 3 : La répartition de la population de Trinidad en fonction des communautés ethniques et religieuses

Communautés ethniques				Communautés religieuses			
Indo-Trinidiens %	Afro-Trinidiens %	Métisses %	Autres (1) %	Chrétiens %	Hindous %	Autres %	Musulmans %
40	37	20	3	43	24	27	6

Source : Recensement de la population en 2000 (*Central statistical office of Trinidad & Tobago*)

Note 1 : cette catégorie regroupe principalement des Caucasiens, des Chinois, des Syriens, des Libanais et des Blancs

11 Aujourd'hui, la situation politique est fragile avec des gouvernements corrompus⁹ et une violence chronique dans la société. De fait, en dépit de bons indicateurs macro-économiques¹⁰ la misère et la violence urbaine s'emballent, les établissements médicaux souffrent d'un manque récurrent de personnel (qui s'installe dans des pays où les conditions de travail sont plus avantageuses) et la drogue sévit chez les plus jeunes et les pauvres. Ce tableau, quelque peu désastreux, se répercute en premier lieu chez les Afro-Trinidiens qui s'affirment moins bien dans la société que les citoyens d'origine indienne (hindou ou musulman). La loi adoptée en 2000 sur l'égalité des chances n'y change rien pour le moment. La mauvaise répartition des richesses, et notamment celles qui sont issues du pétrole et du gaz, se mesure par l'indice de Gini¹¹ qui s'établit à 40. C'est un des plus mauvais parmi les pays classés par le PNUD dans la catégorie des pays au développement humain élevé. Cette inégalité est génératrice de tensions permanentes entre les communautés. Comme l'écrit Romain Cruse "Trinidad est désormais un pays qui possède des écoles (mais aussi des hôpitaux) publiques (chrétiennes) qui côtoient des écoles privées représentant chacune des autres communautés (écoles hindoues, musulmanes, adventistes, etc.). Il existe même des instituts bancaires créditeurs dédiés à chacune des religions (*Hindou crédit union, Cathedral crédit union, Muslim crédit union*, etc.). Le communautarisme ethnique, politique, parfois diasporique, puis religieux, prime nettement sur le nationalisme" (Cruse, 2009). Comme dans le cas de Maurice, on est bien loin de la réalité d'une nation Trinidadienne. Ceux qui ont la plus grande conscience de cette appartenance nationale et régionale sont sans doute les Afro-Trinidiens pour qui les racines africaines sont bien loin et la notion de diaspora bien abstraite. En revanche, pour les Indo-Trinidiens, et plus particulièrement les hindous, les liens transnationaux avec l'Inde prédominent sur les liens nationaux en direction des autres communautés ethno-religieuses.

12 Les quatre exemples que l'on vient de traiter soulignent la fragilité croissante des sociétés créoles dans un contexte économique et politique générateur d'instabilité. En revanche, dans le cas des départements français d'outre-mer, la vigueur économique de l'État de tutelle ainsi que son soin à maintenir un équilibre social permettent une bonne harmonie apparente des diverses composantes ethniques et religieuses. Ceci souligne, si besoin en était, la toute puissance des conditions de développement humain sur la bonne marche des sociétés qu'elles soient insulaires ou non. Cependant, un multiculturalisme assumé, qui peut déboucher sur des formes plus au moins abouties de transculturalisme et qui est porteur de projets humains, suppose un coût économique à la portée de peu de pays en développement ; c'est sans doute là une de ses limites.

2. Sociétés autochtones : un développement humain des moins avancés

13 Les sociétés à enracinement autochtone multiséculaire prédominant présentent une population relativement homogène tant d'un point de vue ethnique que religieux. Nous sommes dans ce cas face à des sociétés parfois fermées. Michel Seymour nous dit qu' "une société fermée est une société dans laquelle on n'entre que par la naissance et de laquelle on ne sort que par la

mort, et cela se produit sur plusieurs générations. Pour le dire crûment, une société fermée a toutes les apparences d'une société ethniquement homogène" (Seymour 1999). Les exemples les plus caractéristiques se trouvent dans l'Océanie insulaire avec les îles de la Micronésie et de la Polynésie occidentale. On le sait, l'unité ethnique ne peut pas être corrélée avec le niveau de développement humain de la société et seuls le politique, le social et l'économique peuvent créer les conditions du développement. L'Union des Comores en fournit une triste illustration puisqu'en dépit d'une communauté ethnique et religieuse homogène (98 % de musulmans d'origine Bantous), elle connaît une instabilité politique chronique depuis son indépendance en 1975. On ne compte pas moins de 19 coups d'État ou tentatives de coup d'État et les Comores sont devenues un exemple de balkanisation en milieu archipélagique (Taglioni 2008). Aujourd'hui, l'Union des Comores est l'un des états les plus mal développés parmi les petits espaces insulaires dans le monde. Ici encore, dans les sociétés contemporaines, ce qui prévaut est la qualité du développement économique et social ainsi que le climat politique et le respect des institutions démocratiques. La composition ethnique et son éventuelle unité ne sont pas une condition suffisante, ni même nécessaire, à la bonne marche de l'État. On constate d'ailleurs que les petites sociétés insulaires autochtones sont globalement classées parmi les pays au développement humain faible. Les deux exceptions notables sont les Cook et Palau qui sont deux États autonomes associés respectivement à la Nouvelle-Zélande et aux États-Unis. On retombe dans le cas précédent où ce sont bien davantage les statuts politiques que les compositions ethniques et religieuses qui définissent le niveau de développement humain.

14 Sans pouvoir en tirer de conséquences hâtives, on pourrait faire le même constat de mal développement des peuples premiers dans de vastes espaces continentaux comme le Brésil, l'Australie ou le Canada et les États-Unis. Dans ces pays, les autochtones sont les moins bien intégrés et les plus marginalisés socialement, politiquement et économiquement.

3. L'ethno-nationalisme fidjien et néo-calédonien générateur d'instabilité politique

15 Une autre situation caractéristique est celle des sociétés bipolaires superposant une communauté autochtone et une communauté de néo-résidents dont l'arrivée remonte néanmoins souvent à plusieurs générations. C'est typiquement la situation aux Fidji et en Nouvelle-Calédonie. Ici encore, on va le voir, le statut politique va largement déterminer les contours et limites du conflit. Dans les archipels de l'Océanie insulaire, une identité nationale commune a toujours bien du mal à exister. Comment pourrait-il en être autrement quand on connaît les fragmentations ethniques et claniques, notamment, des sociétés océaniques ? La cohésion nationale est une abstraction du simple fait que la nation est une notion récente, apparue lors de la période de la colonisation. La profusion remarquable des langues parlées reflète bien le morcellement clanique. On fait état d'environ 400 à 450 langues vernaculaires appartenant au groupe austronésien oriental insulaire¹². Les ancestrales rivalités claniques et autres revendications sécessionnistes, largement imputable à l'histoire coloniale, sont aujourd'hui encore davantage la règle que l'exception. Les antagonismes sont aussi bien inter-étatiques qu'à l'intérieur des archipels ou encore à l'échelle des îles.

16 C'est à cette échelle que le cas des Fidji et de son île principale, Viti Levu, est une bonne illustration de ce qui précède. Il se superpose en effet, aux rivalités claniques classiques, un ethno-nationalisme qui déstabilise les bases de la démocratie. La répartition ethno-religieuse des plus de 800 000 Fidjiens est aujourd'hui articulée (fig. 4) autour de deux communautés principales : les Fidjiens de souche (Mélano-Fidjiens) et les Fidjiens d'origine indienne (Indo-Fidjiens). Les premiers sont chrétiens et les seconds majoritairement hindous, mais aussi musulmans. Les considérations ethniques et d'intérêts de classe aux Fidji sont primordiales pour comprendre la situation politique qui prévaut aujourd'hui.

Figure 4 : La répartition de la population aux Fidji en fonction des communautés ethniques et religieuses

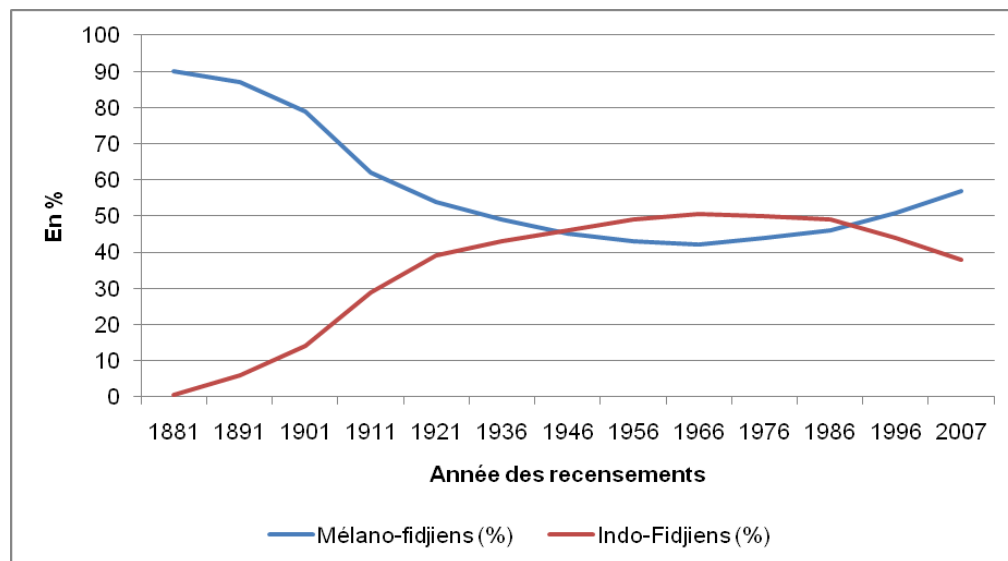
Communautés religieuses			Communautés religieuses			
Mélano-Fidjiens %	Indo-Fidjiens %	Autres (1) %	Chrétiens %	Hindous %	Musulmans %	Autres %
57	38	5	64	28	6	2

Source : *Fiji islands bureau of statistics*, 2010 (recensement de 2007)

Notes : Hindous et Musulmans sont d'origine indienne. Les Mélano-Fidjiens sont chrétiens. (1) Cette catégorie est constituée de Chinois, d'insulaires du Pacifique et d'Européens.

17 La population indo-fidjienne, autrefois minoritaire, est devenue, au fil des ans, numériquement importante grâce à son plus grand dynamisme démographique (fig. 5). Ainsi, de quelques milliers de travailleurs sous contrat pour exploiter la canne à sucre¹³, les descendants de *coolies* indiens atteignent un maximum relatif en 1966 d'environ 50 % de la population totale¹⁴. Ils devraient sans doute encore être aujourd'hui plus nombreux que les Mélano-Fidjiens, mais la forte émigration de leur population, provoquée par le coup d'État de 1987 et par celui de 2000, a limité leur progression et entamé leur déclin relatif. La baisse la plus forte va s'opérer entre les recensements de 1986 et 2007, puisque l'on passe en valeur relative de 49 % à 38 %. On estime actuellement, en fonction du recensement de la population de 2007 (837 000 habitants), que les Mélano-Fidjiens comptent 475 000 individus, soit 57% de la population, et les Indo-Fidjiens environ 313 00 habitants, soit 38% de la population. Il est remarquable que les statistiques, pourtant nationales, du *Fiji islands bureau of statistics* fasse apparaître depuis 1881 jusqu'à aujourd'hui dans ses tableaux la dénomination "d'Indiens" pour les Indo-Fidjiens et de "Fidjiens" pour Mélano-Fidjiens. Pour le reste de la population c'est identique puisque les statistiques évoquent les Européens et les Chinois pour des populations fidjiennes vieilles souvent depuis plusieurs générations. De la même façon, la constitution des Fidji distingue l'appartenance ethnique désignée par le nom propre "Fidjien" (*Fijian*) et réservé au Mélano-Fidjiens de la nationalité fidjienne (*Fiji islander*) qui s'applique à tous. Ainsi, les Indo-Fidjiens sont considérés comme ayant la nationalité fidjienne sans être des Fidjiens.

Figure 5 : Les proportions de Mélano-Fidjiens et d'Indo-Fidjiens depuis 1881



Source : *Fiji islands bureau of statistics*, recensements de la population de 1881, 1891, 1901, 1911, 1921, 1936, 1946, 1856, 1966, 1976, 1986, 1996, 2007

18 Au-delà des chiffres, les faits subsistent et depuis l'indépendance, en 1970, les Indo-Fidjiens continuent d'être traités en citoyens de deuxième catégorie. Cette discrimination fut légalisée

par la constitution de 1990 qui garantissait la domination politique des Mélando-Fidjiens sur les Indo-Fidjiens avec notamment un système du vote par collèges séparés à l'avantage structurel des Mélando-Fidjiens. Certes une partie d'entre eux, « la bourgeoisie indienne », détient une partie du pouvoir économique, mais dans leur ensemble les Indo-Fidjiens n'ont pas le droit à la terre et l'accession de l'un des leurs aux plus hautes fonctions politiques de l'État a été durement réprimée à deux reprises. D'abord en mai 1987, lors de l'élection d'une coalition à forte dominante indienne, un coup d'État mené par le colonel Rabuka a conduit à l'éviction du travailliste Timoci Bavadra, dont le vice-premier ministre et la plupart des ministres étaient d'origine indienne. En mai 2000 ensuite, avec un nouveau coup d'État des « nationalistes » mené par George Speight pour déposer le Premier ministre indien, M. Mahendra Chaudhry. En dépit de l'injustice du système électoral, M. Chaudhry avait gagné les élections de mai 1999 à la faveur de la nouvelle constitution de 1997¹⁵ qui garantissait la représentation multiraciale aux plus hautes fonctions de l'État. Aux dissensions ethniques se superposent des considérations d'intérêts de classe puisqu'il semble que G. Speight a reçu, pour la préparation du coup d'État, l'aide d'hommes d'affaires indiens influents qui jugeaient que M. Chaudhry ne saurait pas défendre leurs intérêts car il n'était pas suffisamment libéral et un peu trop à gauche sur l'échiquier politique. Laisenia Qarase, chef du gouvernement intérim installé par les militaires après le coup d'état et l'arrestation de G. Speight, a obtenu une mince majorité lors des élections d'août 2001. Il a néanmoins à nouveau ignoré la Constitution de 1997 en excluant le Parti travailliste de Mahendra Chaudhry de son cabinet. La quasi-totalité des ministres de la nouvelle administration étaient des Mélando-Fidjiens. En dépit de la réélection de Laisenia Qarase en mai 2006, l'instabilité politique frappe à nouveau les Fidji puisque un nouveau coup d'État a eu lieu en décembre 2006 mené par le contre-amiral Voreqe Bainimarana. Ce militaire a légitimé son action par la nécessité de retrouver une unité nationale qu'il considère menacée par Qarase. Selon Bainimarana, Qarase, qui avait pour projet d'amnistier certains meneurs du coup d'état de mai 2000¹⁶, est trop nationaliste et insuffisamment garant de l'unité nationale des Fidji car il exclut avec son parti, le Parti unifié fidjien, les Fidjiens de souche indienne. Bainimarana affirme vouloir "combler le fossé racial sans cesse grandissant qui assaille actuellement notre pays multiculturel". Depuis janvier 2007 Bainimarana est premier ministre par intérim et il a été confirmé, sans élection et sur décision du président, dans ses fonctions le 11 avril 2009 pour 5 ans. Ces événements ont des conséquences importantes sur la vie économique en général et le tourisme en particulier. Ils soulignent la fragilité politique et ethnique qui règne à Fidji, mais aussi la menace qui pèse sur un ordre social contesté, car archaïque, qu'une faible majorité autochtone s'applique à faire respecter par tous les moyens et même celui des armes. C'est aussi une remise en cause profonde de l'autorité coutumière qui, par la voix du Grand conseil des chefs, nomme le Président de la République des Fidji.

19 En Nouvelle-Calédonie, la diversité est aussi de mise (fig. 6) et les 29 langues vernaculaires (28 langues mélanésiennes et une créole) pour 63 000 locuteurs sur les 246 000 habitants du territoire ne le démentent pas. On peut s'étonner de chiffres sur la répartition communautaire en Nouvelle-Calédonie mais cela fait partie des exceptions et dérogations possibles dans ce territoire législativement autonome. Les données les plus récentes¹⁷ sont celles issues du recensement de 1996. Comme aux Fidji, on retrouve un groupe autochtone constitué de Mélando-Calédoniens (44 %) et un groupe européen (34 %) où l'on distingue les "Caldoches", descendants d'abord des bagnards au XIX^e siècle puis ensuite des colons libres après la décision du gouverneur Feuillet d'ouvrir la Nouvelle-Calédonie à ceux-ci et enfin des "métropolitains" de passage ou installés depuis une génération. On observe une répartition, pour ne pas dire une ségrégation, spatiale bien spécifique entre les deux groupes. Les Mélando-Calédoniens sont majoritaires dans la province Nord et dans les îles Loyauté. Les Européo-Calédoniens sont concentrés à Nouméa. Le troisième groupe est composé de Franco-Polynésiens (Wallisiens Futuniens et Polynésiens français) et d'Asiatiques du sud-est arrivés

dès le début de la colonisation pour fournir de la main d'œuvre en direction de l'agriculture (café notamment) et les mines après que la fin de la colonisation pénale ait privés les planteurs et les mineurs d'une main d'œuvre gratuite. Les trois groupes, dont aucun n'est majoritaire, sont très largement christianisés (90 %) avec une majorité de catholiques chez les Européo-Calédoniens et une majorité de protestants chez les Mélando-Calédoniens.

Figure 6 : La répartition de la population de Nouvelle-Calédonie en fonction des communautés ethniques et religieuses

Communautés ethniques				Communautés religieuses			
Mélando-Calédoniens %	Européo-Calédoniens %	Wallisiens et Futuniens %	Franco-Polynésiens %	Autres (1) %	Catholiques %	Protestants %	Autres %
44	34	9	3	10	60	30	10

Source : Institut d'études et de la statistique et des études économiques (ISEE) et Angleviel 2008

Notes : (1) Cette catégorie regroupe principalement des Indonésiens, des Vietnamiens et des Ni-Vanuatu

20 Depuis le XIX^e siècle, l'histoire coloniale de la Nouvelle-Calédonie est parsemée d'épisodes sanglants, signes de la résistance Kanak face à ce qu'il faut bien appeler, l'oppression française (spoliations des terres, révoltes Kanak réprimées dans le sang en 1878 et 1917, statut de l'indigénat en 1887 avec délimitations de réserves, encouragements à la migration blanche et polynésienne pour contrebalancer la supériorité numérique des Kanak). La formalisation des revendications Kanak est la création en août 1984 du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) qui réclame pour le moins l'autodétermination du peuple Kanak. En dépit des événements douloureux et dramatiques de 1988, les accords de Matignon la même année et celui de Nouméa en 1998 sont les garants, semble-t-il, d'une évolution politique qui fait grande place à la démocratie et les deux communautés principales continuent dans la voie qui se veut celle du partage et du rééquilibrage. Néanmoins, les échéances et les enjeux sont maintenant définis et la démographie va avoir un grand mot à dire : "la loi du nombre" (David et alii 1999, p. 15-34) va parler. A ce jour, "Le rapport non-indépendantistes/indépendantistes n'a pas changé depuis 1995, de l'ordre de 60/40" (Gay, 2009). JC Gay ajoute que "le clivage territorial entre les partisans de l'indépendance (majoritaires dans les provinces Nord et Loyauté) et les opposants à cette option, majoritaires dans la province Sud, est extrêmement marqué". Si cela ne préjuge pas du résultat du ou des référendums entre 2014 et 2018, cela donne néanmoins une indication.

21 On peut aussi penser¹⁸ qu'une évolution en Nouvelle-Calédonie est en cours pour rapprocher les communautés. En effet, de plus en plus d'Européo-Calédoniens de brousse se sentent une communauté de destin avec les Kanak face à la minorité affairiste de Nouméa au fur et à mesure que s'accroît la différence de revenus entre les masses laborieuses qui constituent la majorité et la classe capitaliste minoritaire mais qui détient les clés économiques du pouvoir. La fin de l'omerta sur l'origine des Européo-Calédoniens accentue ce sentiment. De plus en plus de descendants de bagnards considèrent que leurs aïeux ont été des victimes de l'histoire, au même titre que les Kanak. Le 10 août 2010 le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a entériné l'adoption de trois des cinq signes identitaires du territoire que sont l'Hymne (Soyons unis, devenons frères), la devise "Terre de parole, terre de partage" et des nouveaux billets de banque (la devise reste le franc pacifique). Ces deux premiers signes mettent l'accent sur le besoin du vivre ensemble au-delà des communautés et de l'histoire. Cependant, cette vision de communauté de destin vient d'être sérieusement malmenée avec l'échec pour trouver un drapeau unique représentant la Nouvelle-Calédonie. Le choix de deux drapeaux celui de l'Etat français et celui du FLNKS laisse à penser que les deux groupes ne sont pas encore prêts pour ce destin commun et que la période de transition pourrait être appelée à se prolonger au delà de 2018. Il manquera enfin à se mettre d'accord sur un nouveau nom pour désigner le territoire.

- 22 Pour autant qu'elle soit complexe et parfois très tendue, la situation en Nouvelle-Calédonie diffère de celle de la république des îles Fidji. L'instabilité politique, bien que présente dans les deux archipels, est plus aiguë aux Fidji et elle s'est déjà traduite par des coups d'état. En Nouvelle-Calédonie des situations insurrectionnelles graves ont eu lieu à plusieurs reprises, mais sans aller jusqu'à déstabiliser l'État français beaucoup trop puissant et structuré. Cette donne institutionnelle, alliée aux richesses en nickel¹⁹ de la Nouvelle-Calédonie, semble essentielle pour justifier d'une différence très sensible de développement humain entre les deux espaces mélanésien.

Conclusion

- 23 Au terme de ce premier balayage, on retiendra que les situations ethno-religieuses dans les petits espaces insulaires conditionnent pour partie le niveau de développement humain qu'ont atteint ces états et territoires. Pour les sociétés multiculturelles les groupes constitutifs de la nation sont composés d'anciens esclaves d'origine africaine, d'anciens contractuels originaires de Chine, d'Inde, d'Indonésie ou d'Insulinde et d'anciens colons d'origine européenne. Dans ces sociétés, altérité et identité peuvent cohabiter si la paix sociale est avérée. Dans ce cas, il n'y pas de fragmentation majeure des sociétés. Dans le cas contraire, le multiculturalisme connaît des limites et apparaissent des situations plus ou moins conflictuelles ; la fragmentation devient la règle. Pour les sociétés à enracinement autochtone multiséculaire prédominant, présentant une population relativement homogène, l'unité identitaire n'est pas obligatoirement garante de développement humain harmonieux et là aussi les forces centripètes peuvent dans certains cas prendre le pas et la balkanisation s'installe dans l'archipel. Ces sociétés font d'ailleurs globalement partie des moins développées au sein des petits États insulaires. Néanmoins, si l'unité est érigée en mythe fondateur de la nation celle-ci peut prospérer avec toutefois le risque de voir l'altérité phagocytée par la toute puissance de l'identité nationale. Enfin, dans les sociétés insulaires, qui associent dans un face à face, deux communautés dominantes, l'une de vieille souche autochtone, l'autre venue d'Europe ou d'Inde, la nation est le chaînon manquant, le métissage est absent ou caché, les identités s'excluent ou pour le moins s'ignorent. Le niveau de tolérance de l'autre est très fragile, l'altérité souffre de l'imperméabilité des identités et du déséquilibre politique, économique et social qui s'opère entre les deux groupes.
- 24 Pour autant, les petites sociétés insulaires n'ont pas le monopole de la diversité ethnique et du brassage de population pas plus que de certaines formes d'homogénéité. Chacun des trois cas abordés se retrouve donc dans les pays continentaux. Pour les sociétés multiculturelles, le Brésil ou les Etats-Unis sont des exemples explicites ; pour les sociétés homogènes, le Japon ou le Bouthan fournissent des cas intéressants de la croyance en des sociétés ethniquement homogènes. Enfin, l'Australie avec sa population blanche et ses Aborigènes ou la Nouvelle-Zélande avec des Blancs et des Maori illustrent des cas de sociétés continentales bipolaires. On ne peut donc pas affirmer qu'il existe des modèles, et notamment un modèle de métissage, propres aux petits espaces insulaires. Simplement, il semble que les phénomènes géographiques, économiques, politiques et sociaux qui se vivent dans les petites sociétés insulaires soient souvent amplifiés par l'insularité, l'îlénité et l'insularisme (Taglioni, 2003).

Bibliographie

- AMSELLE, J-L. ; M'BOBOLO, E. (dir), 2005, *Au cœur de l'ethnie : Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte
- ANGLEVIEL, F., 2008, « Les spécificités du champ religieux néo-calédonien (2007) in *Histoire et missions chrétiennes*, n°6, Paris, Karthala, p. 177-1990
- AGNIEL, G. ; FABERON, J-Y., 1999, *La souveraineté partagée en Nouvelle-Calédonie et en droit comparé*. Paris, La Documentation française

- BARTH, F., 1969, *Ethnic Groups and Boundaries; the Social Organization of Culture Difference*. Londres, Allen & Unwin
- BARTH, F., 1993, *Balinese worlds*, Chicago, University of Chicago Press
- BENOIST, J., 1999, « Les mondes créoles comme paradigme de la mondialisation » in ABOU, S. ; HADDAD, K. (dir.) *Universalisation et différenciation des modèles culturels*, Beyrouth, Aupelf-Uref/ Université St Joseph. p. 96-104.
- BENOIST, J., 1996, « Métissage, syncrétisme, créolisation : métaphores et dérives », *Etudes créoles*, n°1, p. 47-60
- BENOIST, J., 1993, *Anthropologie médicale en société créole*, Paris, P.U.F.
- CHANE KUNE, S., 1996, *La Réunion n'est plus une île*, Paris, L'Harmattan
- CHAZAN-GILLIG, S. et RAMHOTA P., 2009, *L'hindouisme mauricien dans la mondialisation*, Paris, Karthala/Montpellier, IRD
- CONSTANT, F., 2010, « La Politique Antillaise du Président Sarkozy. Des équivoques du passé aux convergences du présent », *Echogéo*, URL : <http://echogeo.revues.org/index11719.html>
- CONSTANT, F., 2000, *Le multiculturalisme*, Paris, Flammarion
- CUNIN, E. ; BERHELEU, H. et PIERRE, P. (dir.), 2001, *Ancrages-Brassages*, Paris, L'Harmattan
- CRUSE, R., 2009, *L'antimonde caribéen, entre les Amériques et le monde*, Thèse de doctorat, Université d'Artois
- DAVID, G. et alii. (dir.), 1999, *La nouvelle Calédonie à la croisée des chemins : 1989-1997*, Paris, IRD, Société des Océanistes
- DANIEL, J. 2009, « La crise sociale aux Antilles françaises. Retour de la question sociale et reflux du politique », *Echogéo*, URL : <http://echogeo.revues.org/index11117.html>
- DOUMENGE, F., 1991, « Rapport de synthèse. Traits de permanence et diversité du devenir des pays insulaires » in Unesco, *Culture des îles et développement*, Paris, Unesco, p. 223-236
- DOUMENGE, F., 1983, *Aspects de la viabilité des petits pays insulaires*, Belgrade, Cnuced n° TD/B/950
- DOUMENGE, J.-P., 2000, *L'outre-mer français*, Paris, Masson
- DOUMENGE, J.-P. (dir.), 2002, « La France et les outre-mers : l'enjeu culturel », *Hermès*, n°32-33
- ESOOFF, N., 2010, « Communalisme. La sangsue de la société mauricienne », *L'express de Maurice*, 22 mars 2010, URL : <http://www.lexpress.mu/services/epaper-97797-b-communalisme-la-sangsue-de-la-societe-mauricienne-b.html>
- EVE, P., 2003, *Les Esclaves de Bourdon, la mer et la montagne*, Paris, Karthala
- GOIRAN, H., 2008, « Commodore Bainimarama: military dictator or true democrat? », *New Zealand International Review*, n°2, p. 8-11
- GHORRA-GOBIN, C. (dir.), 2006, « Multiculturalisme/Mondialisation », *Espace et culture*, n°58
- GAY, J.-C., 2009, « Les élections provinciales de 2009 en Nouvelle-Calédonie », *M@ppeMonde*, n°94 <<http://mappemonde.mgm.fr/actualites/elecNC.html>>
- GRUNITZKY, C. (dir.), 2008, *Transculturalismes. Essais, récits et entretiens*, Paris, Grasset
- GRUNITZKY, C., 2004, *Transculturalism : How The World Is Coming Together*, New York, PowerHouse
- GUILCHER, A. (dir.), 1991. « Îles et sociétés insulaires », *Noroi*, numéros spéciaux, n°145 et 146
- SEYMOUR, M., 1999, « Crawls et le droit des peuples », *Philosophique*, n°1, p. 109-137
- TAGLIONI, F. 2009. « Mayotte s'ancre dans la république française. Un contre-sens de l'histoire ? » *Echogéo*, URL : <http://echogeo.revues.org/index11277.html>
- TAGLIONI, F., 2008. « L'île d'Anjouan figure de la balkanisation de l'archipel des Comores » *EchoGéo*, URL : <http://echogeo.revues.org/index7223.html>
- TAGLIONI, F., 2006, « Les petits espaces insulaires face à la variabilité de leur insularité et de leur statut politique », *Annales de géographie*, n°652, p. 24-47

TAGLIONI, F., 2005, « Les revendications séparatistes et autonomistes au sein des États et territoires mono et multi-insulaires. Essai de typologie », *Cahiers de géographie du Québec*, n°136, p. 5-18, URL : http://www.cgq.ulaval.ca/textes/vol_49/no136/03-Taglioni.pdf

TAGLIONI, F., 2003, *Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales*, Paris, Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris IV, volume II, URL : <http://www.taglioni.net/hdr.htm>

TAGLIONI, F., 1999, « Les limites ethno-sociales du "miracle" économique mauricien », *MappeMonde*, n°56, p. 42-44

WOLTON, D., 2006, *Demain la Francophonie*, Paris, Flammarion

Notes

1 On définit ici par petit espace insulaire des terres entourées d'eau de tous côtés, d'un seul tenant, dont la superficie est inférieure à 11 000 km² et la population inférieure à 1,5 million d'habitants. Pour plus de précisions voir Taglioni 2006.

2 Sur les nuances entre société créole et société métisse voir notamment Benoist 1996.

3 . On observe néanmoins encore quelques survivances amérindiennes en Basse-Terre (Guadeloupe) et à Trinidad.

4 . Cette communauté créole correspond au Afro-Mauriciens

5 Sur ce concept voir Grunitzky, 2008 et 2004

6 Voir Eve, 2003

7 Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré

8 . Sur ce point voir Michalon *in* Doumenge 2002

9 Le 25 mai 2010 Mme Persad-Bissessar (UNC) a été élue premier ministre face au premier ministre sortant, M. Patrick Manning (PNM) qui était au pouvoir depuis décembre 2001. Il avait été contraint de dissoudre le parlement en avril 2010 à cause d'un scandale lié à la corruption du gouvernement.

10 (notamment un PIB/h ppa de 23 000 \$ en 2009 qui est le meilleur de l'Amérique latine et un taux de chômage en baisse autour des 8 % en 2010),

11 . L'indice de Gini mesure les inégalités d'ensemble dans la répartition du revenu ou de la consommation. Une valeur de 0 correspond à l'égalité parfaite et 100 à l'inégalité absolue.

12 . Ce groupe de 4 millions d'individus comprend environ 350 langues mélanésiennes insulaires, 40 langues polynésiennes et 20 langues micronésiennes. Ajoutons par ailleurs, que pour la seule Papouasie-Nouvelle-Guinée (Mélanésie), on dénombre environ 800 langues vernaculaires austronésiennes (600 langues papoues et 200 langues mélanésiennes) pour une population de 6 millions d'habitants.

13 Dès le début de la colonisation des Fidji en 1874, les Britanniques reproduisent l'exploitation du territoire par la plantation comme dans les *West Indies*. La fin de l'esclavage oblige les Britanniques à mettre en place entre 1879 et 1916 (fin des contrats) des flux croissants d'engagés contractuels indiens pour les besoins de main-d'œuvre principalement dans les champs de canne et plus marginalement pour travailler à la production de coton, de coprah ou de banane.

14 La population totale des Fidji en 1996 était de 476 000 habitants dont 241 000 Indo-Fidjiens (50,5 %), 202 000 Mélano-Fidjiens (42,4 %). Le reste de la population était composée d'habitants d'origine européenne et asiatique.

15 La constitution de 1997 abroge celle de 1990

16 Ce coup d'état de mai 2000 avait d'ailleurs failli coûter la vie à Bainimarana

17 Le recensement de 2004 avait fait l'impasse sur les données communautaires. En revanche, les statistiques du recensement de 2009 permettront d'évaluer la population par communauté mais à ce jour les données ne sont pas encore disponibles.

18 Le paragraphe qui suit est le fruit d'un échange d'idée avec notre collègue Gilbert David de l'IRD

19 . Le nickel de la Nouvelle-Calédonie, 3^e producteur mondial, compte pour 12 % de la production de la planète. Il compte aussi pour 80 % des exportations du territoire. Les variations de production et des cours du nickel sont donc primordiales pour la situation économique et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Pour citer cet article

Référence électronique

François Taglioni, « Fragmentation, altérité et identité dans les sociétés insulaires », *L'Espace Politique* [En ligne], 11 | 2010/2, mis en ligne le 19 novembre 2010. URL : <http://espacepolitique.revues.org/index1634.html>

François Taglioni

Professeur des Universités
Université de La Réunion
Chercheur UMR Prodig 8486
Paris et CREGUR, EA 12
universite.de.La.Reuniontagli@diplomacy.edu<http://www.taglioni.net>

Droits d'auteur

Tous droits réservés

Résumé / Abstract

A partir d'une typologie sur les variations ethno-religieuses dans les petits espaces insulaires, cet article établit le lien entre niveau de développement humain, identité et altérité pour évaluer les risques de fragmentation et de balkanisation des espaces et des sociétés insulaires. Pour les sociétés multiculturelles, altérité et identité peuvent cohabiter si la paix sociale est avérée. Dans le cas contraire, le multiculturalisme connaît des limites. Pour les sociétés à enracinement autochtone multiséculaire prédominant, l'unité identitaire n'est pas obligatoirement garante de développement humain harmonieux et la balkanisation devient possible. Ces sociétés font d'ailleurs globalement partie des moins bien développées au sein des petits États insulaires. Néanmoins, si l'unité est érigée en mythe fondateur de la nation celle-ci peut prospérer avec toutefois le risque de voir l'altérité phagocytée par la toute puissance de l'identité nationale. Enfin, dans les sociétés insulaires qui associent, dans un face à face, deux communautés dominantes, l'une de vieille souche autochtone, l'autre venue d'Europe ou d'Inde, la nation est le chaînon manquant, le métissage est absent ou caché, les identités s'excluent ou pour le moins s'ignorent. Le niveau de tolérance de l'autre est très fragile, l'altérité souffre de l'imperméabilité des identités et du déséquilibre politique, économique et social qui s'opèrent entre les deux groupes.

Mots clés : identité, Caraïbe, ethnicité, fragmentation, balkanisation, altérité, créolité, petites sociétés insulaires, Mélanésie, océan Indien

Fragmentation, otherness and identity in the insular societies

From a typology of ethno-religious variation in small island spaces, this paper establishes the link between human development level, identity and otherness to assess the risks of fragmentation and balkanization of spaces and insular societies. For multicultural societies, identity and otherness can coexist if social peace is established. Otherwise, multiculturalism presents some limits. For centuries Native societies rooted predominant unit identity is not necessarily a guarantee of harmonious human development and the balkanization becomes possible. These societies are generally among the least well developed in small island states. However, if the unit is established in the founding myth of the nation it can prosper, however, the risk of otherness phagocytosed by the omnipotence of national identity. Lastly, in island societies that combine, in a face to face, two dominant communities, one from an old native,

the other from Europe or India, the nation is the missing link, the mixing is absent or hidden, identities mutually exclusive or at least ignore each other. The level of tolerance of others is very fragile, otherness is suffering from tightness and imbalance of political identities, economic and social taking place between the two groups.

Keywords : identity, Caribbean, ethnicity, balkanization, otherness, creole identity, fragmentation, small insular societies, Melanesia, Indian Ocean